

Le centre administratif de Châtillon



**79 rue Pierre Sénard
Près du métro Châtillon-Montrouge**



01 58 07 15 00



Rampe derrière le bâtiment



Accueil équipé d'une boucle auditive pour les malentendants



Présence de Braille sur le bouton d'appel et sur les panneaux à côté de l'ascenseur



**Ce document est écrit en facile à lire et à comprendre
en partenariat avec les résidents du Centre d'Accueil de Jour (CAJ)
de Châtillon de la Fondation Les Amis de l'Atelier**

Sommaire :



Accueil page 3



Comment contacter la mairie si je suis
sourd ou malentendant ? page 4



Service logement page 5



CCAS page 6



Centre municipal de santé page 7



Service archives page 8



Service handicap page 9



Police municipale page 10



Service éducation page 11



Services techniques page 12



Service urbanisme page 13



L'accueil

L'accueil est au rez-de-chaussée

L'accueil :

- reçoit les personnes
- donne des renseignements
- répond au téléphone



01 58 07 15 00

Comment contacter la mairie si je suis sourd ou malentendant ?

- **Par ordinateur :**

Je peux contacter un service de la mairie gratuitement, avec mon ordinateur pour avoir un interprète.

Je me connecte sur le site de la ville de Châtillon puis je clique sur  en haut à droite de la page d'accueil

Puis je suis les explications indiquées sur l'ordinateur.

- **Pour un accueil sur place dans un service municipal** pour parler d'un dossier ou faire une demande :

Je dois **téléphoner avant de venir** pour que l'agent de la mairie prenne un rendez-vous avec un interprète en LSF comme ça, l'agent de la mairie me recevra dans de bonnes conditions en étant disponible.

- **Par téléphone :**

Je peux contacter un service de la mairie **gratuitement**, avec mon smartphone ou ma tablette en me connectant à 

Je dois télécharger l'application et l'installer sur mon smartphone ou ma tablette.

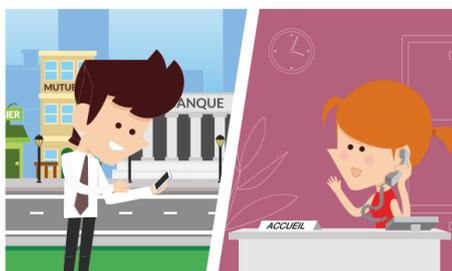
Comment utiliser :

- Je cherche ou je demande : « ville de Châtillon »
- La liste des services apparaît sur l'écran
- Je clique sur celui qui m'intéresse
- Ensuite, je choisis le mode de traduction que je veux utiliser : Langue des

Signes Française (LSF)

Ou Langage Parlé Complété (LfPC)

Ou transcription instantanée de la parole (TIP)



Personne malentendante
ou sourde

Agent de la mairie

- Un interprète de la LSF se connecte
- Je lui explique ma demande
- L'interprète de la LSF va téléphoner au service municipal que je veux contacter

Pour toute question je peux téléphoner au : **01 58 07 15 32**

01 58 07 15 34

06 23 32 62 55 par sms





Le service logement

Le service logement est au rez-de-chaussée

Le service logement s'occupe des demandes de logement social

Je dois prendre un rendez-vous pour faire ma demande.

Le service logement est ouvert :

- **Lundi - Mercredi - Jeudi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- **Mardi - Vendredi**

de 9h00 à 12h00



01 58 07 15 94

Le CCAS est au rez-de-chaussée.

Le CCAS propose :

- Des aides pour les personnes âgées
- Des aides pour les familles
- Des aides pour les personnes en situations de handicaps

Le CCAS est ouvert :

- **Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi**
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **Mardi**
De 9h00 à 12h00



01 58 07 15 00

Je dois téléphoner au 01 58 07 15 24 :

- pour avoir une aide sur mes dossiers administratifs,
- pour prendre un rendez-vous avec une juriste,
- pour avoir une aide sur mes impôts,
- pour avoir une aide par l'association le Refuge.

Le centre médical de santé CMS



Le CMS est au rez-de-chaussée.

Le CMS est ouvert :

- **Lundi -Mardi – Mercredi - jeudi**
de 8h25 à 12h15 et de 13h25 à 19h00
- **Vendredi :**
de 8h25 à 12h15 et de 13h25 à 17h00
- **Permanence téléphonique** jusqu'à 12h30 le matin et 19h15 l'après-midi du lundi au jeudi et jusqu'à 18h00 le vendredi.

Le CMS propose :

- des rendez-vous médicaux avec :
 - Le dentiste
 - Le gynécologue
 - La sage-femme
 - L'infirmière
 - Le kinésithérapeute
 - Le médecin généraliste
 - Le pédicure
 - Le rhumatologue
 - La dermatologue (prise de rendez-vous sur place avec un courrier de recommandation).
- des soins infirmiers comme par exemple : Prises de sang, piqûres, pansements, aérosols



01 58 07 24 70



Le service des archives

Le service des archives est au rez-de-chaussée bas.

Le service des archives a des documents sur l'histoire de la ville.

Je peux aller au service des archives pour voir les documents de la ville en prenant un rendez-vous.

Le service des archives est ouvert :

- **Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi**
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



01 58 07 15 08



Le service handicap

Le service handicap est au rez-de-chaussée bas.

Le service handicap :

- renseigne les personnes en situation de handicap
- organise des événements avec des personnes en situation de handicap

Le service est ouvert :

- **Du lundi au vendredi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



01 58 07 15 32

01 58 07 15 34



La police municipale

La police municipale est derrière le bâtiment

La police municipale :

- veille sur la sécurité dans la ville
- fait respecter la loi

La police municipale fait aussi de la prévention

Par exemple :

- de la surveillance
- des patrouilles
- de la sécurité routière

La police municipale accueille le public :

- **du Lundi au Dimanche**
de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30



01 47 46 86 70

01 47 46 00 00 : tous les jours de 7h00 à 3h00



Le service éducation

Le service éducation est au 1^{er} étage.

Le service éducation permet :

- D'inscrire les enfants à l'école et à la cantine
- D'inscrire les enfants dans les centres de loisirs
- D'aider les personnes à utiliser l'espace familles sur le site internet de la ville
- De payer les factures pour la cantine et le centre de loisirs

Le service éducation est ouvert :

- **Lundi – Mercredi – Vendredi**

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- **Mardi**

De 9h00 à 12h00

- **Jeudi :**

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 en période scolaire /
18h00 pendant les congés scolaires



01 58 07 15 57



Les services techniques

Les services techniques sont au 1^{er} étage.

Les services techniques regroupent :

- **Le service de la voirie :**

routes, trottoirs, voies de circulation.

- **Le service environnement :**

nettoyage des parcs et jardin, déchetterie.

- **Le service des bâtiments :**

entretien des bâtiments communaux.

- **Le service des parcs et jardins :**

entretien des espaces verts, fleurissement, aires de jeux.

Les services techniques sont ouverts :

- **du Lundi au Jeudi**

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- **Vendredi**

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



01 58 07 15 77



Le service urbanisme

Le service urbanisme est situé au 2^{ème} étage.

Le service urbanisme donne :

- **le certificat d'urbanisme :**

Le Certificat d'Urbanisme renseigne le demandeur sur les règles d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations existants sur un terrain donné : ce sont les renseignements pour avoir l'autorisation de construire une maison ou un garage par exemple.

- **le permis de construire**

Le service urbanisme est ouvert :

- **Lundi - Mercredi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

- **Mardi - Jeudi**

de 9h00 à 12h00

- **Vendredi**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



01 58 07 24 98